

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
ÉVÉNEMENT « DAME DE NOËL »**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 6 décembre 2016, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8) et du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA 11 22005, article 39), afin de permettre la tenue de l'événement « Dame de Noël » du 9 au 11 décembre 2016.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 8 décembre 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement